



**DELIBERATION N° 21/181 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE  
APPROUVANT LA TARIFICATION GRATUITE POUR TOUS LES VISITEURS  
POUR LE MUSÉE MAISON NATALE PASQUALE PAOLI**

**CHÌ APPROVA A TARIFFICAZIONE DI GRATIS PER TUTTI I VISITORI  
PÈ U MUSEU CASA NATIVA PASQUALE PAOLI**

---

**REUNION DU 27 OCTOBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt sept octobre, la commission permanente, convoquée le 15 octobre 2021, s'est réunie sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Danielle ANTONINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme Véronique ARRIGHI à M. Jean BIANCUCCI  
Mme Valérie BOZZI à Mme Christelle COMBETTE  
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. Hyacinthe VANNI  
M. Laurent MARCANGELI à M. Jean-Martin MONDOLONI

**LA COMMISSION PERMANENTE**

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,
- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République - titre VII,
- VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment son titre II,
- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

- VU** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, modifié,
- VU** l'arrêté n° 2021/2731 portant modification de la régie de recettes du musée Pascal Paoli (instituée par arrêté n° 18/01546) en régie de recettes et d'avances,
- VU** la délibération n° 17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 portant approbation du nouveau cadre pour le patrimoine,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 20/017 AC de l'Assemblée de Corse du 13 février 2020 portant approbation du cadre de politique générale des sites archéologiques et des musées de Corse,
- VU** la délibération n° 21/056 AC de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2021 portant approbation du Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

A l'unanimité,

**Ont voté POUR (15) : Mmes et MM.**

Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Laurent MARCANGELI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

**ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** la gratuité des droits d'entrée du Musée Maison natale Pasquale PAOLI du 21 juin 2021 au 1<sup>er</sup> avril 2022 inclus.

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 27 octobre 2021

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. A. Maupertuis', written in a cursive style with a long horizontal stroke at the end.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

# **COMMISSION PERMANENTE**

**REUNION DU 27 OCTOBRE 2021**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**TARIFFICAZIONE DI GRATIS PER TUTTI I VISITORI PÈ  
U MUSEU CASA NATIVA PASQUALE PAOLI**

**TARIFICATION GRATUITE POUR TOUS LES VISITEURS  
POUR LE MUSÉE MAISON NATALE PASQUALE PAOLI**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale  
et de la Santé

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet :

**De proposer une tarification gratuite pour tous les visiteurs du 21 juin 2021 au 1<sup>er</sup> avril 2022 inclus** pour la régie du Musée Maison Natale Pasquale Paoli.

À la suite d'une panne du système de vidéosurveillance, le Musée Maison natale de Pasquale Paoli avait dû fermer ses portes au public à compter du 21 septembre 2020, la sûreté des collections n'étant plus assurée ni la clause des assurances imposant ce moyen de contrôle respectée.

Cette période de fermeture a été l'occasion de mettre en œuvre les préconisations du Projet Scientifique et Culturel du musée, et de réfléchir à une nouvelle scénographie.

Actuellement, aucune scénographie n'est mise en œuvre : les collections sont présentées dans des vitrines-tables et les tableaux sont accrochés au mur sans aucun parti pris quant à l'accrochage (hauteurs différentes) et sans éclairage. La présentation semble être un hommage à l'enfant du pays. Les collections ne sont pas rassemblées dans un ordre cohérent et le visiteur s'interroge sur le propos que chaque groupe d'objets est destiné à illustrer.

La nouvelle scénographie du musée sera organisée en trois parties. La première, consacrée à la jeunesse de Pasquale Paoli dans le contexte des Révolutions de Corse, l'exil et la formation à Naples, puis le retour sur sa terre natale avec l'élection au Généralat et la construction d'un État Corse indépendant, s'achèvera sur la bataille de Ponte-Novu. La seconde partie s'attachera à montrer l'importance de Paoli, Homme des Lumières, et la diffusion de ses idées en Europe à partir de 1769, ses rapports avec les philosophes du XVIII<sup>ème</sup> siècle. Enfin, la troisième partie sera dédiée à la construction du mythe de Pasquale Paoli, qui s'exprime, dès 1769 à travers la multiplication des portraits le représentant, sa présence dans la littérature au XIX<sup>ème</sup> siècle, dans la statuaire sous la III<sup>ème</sup> République jusqu'à l'époque actuelle où son image est utilisée aussi bien dans la bande dessinée que dans les arts graphiques.

Cette nouvelle scénographie permettra de redéfinir et transformer la muséographie du musée, de la moderniser, de réécrire les cartels et de la rendre plus attractive.

Par suite de la déclaration infructueuse puis irrégulière du marché de la nouvelle scénographie, celle-ci n'est pas encore installée et une salle en chantier a été fermée au public.

Le nouveau système de vidéosurveillance, opérationnel depuis le 21 juin 2021, permet d'accueillir à nouveau du public.

En dédommagement des désagréments occasionnés pour les visiteurs qui ne peuvent effectuer une visite complète, la tarification gratuite pour tous est proposée depuis le 21 juin 2021 jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2022 inclus, date à laquelle la nouvelle scénographie sera installée.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.